



LE DOCTORAT

Le doctorat est organisé au sein des écoles doctorales conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale. C'est une formation à et par la recherche qui peut être accomplie en formation initiale ou en formation continue.

La durée recommandée de préparation du doctorat est de trois années, avec possibilité de prolongation dérogatoire sur avis favorable du directeur de thèse, du directeur de l'École Doctorale, et après accord du Chef d'établissement.

Les doctorants participent aux formations, enseignements, séminaires et stages prévus par l'école doctorale qu'ils ont intégrée.

- » **Les écoles doctorales**
- » Arrêté du 25 mai 2016 (Légifrance)

Spécificités

La préparation de la thèse s'effectue au sein de l'une des écoles doctorales :

- » dans l'un des laboratoires de recherche qui lui sont rattachés et après accord des autorités compétentes
- » sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse qui est un enseignant-chercheur ou un chercheur habilité à diriger des recherches à l'UVSQ.

Programme

- » Procédure et calendrier d'une soutenance de thèse à l'UVSQ

Le grade de docteur est conféré après soutenance publique de la thèse (sauf exception).

INSCRIPTION :

- » [Première inscription en Doctorat à l'UVSQ](#)
- » [Réinscription en doctorat](#)
- » [Demande de césure ou d'abandon de thèse](#)

Nos doctorants en vidéo

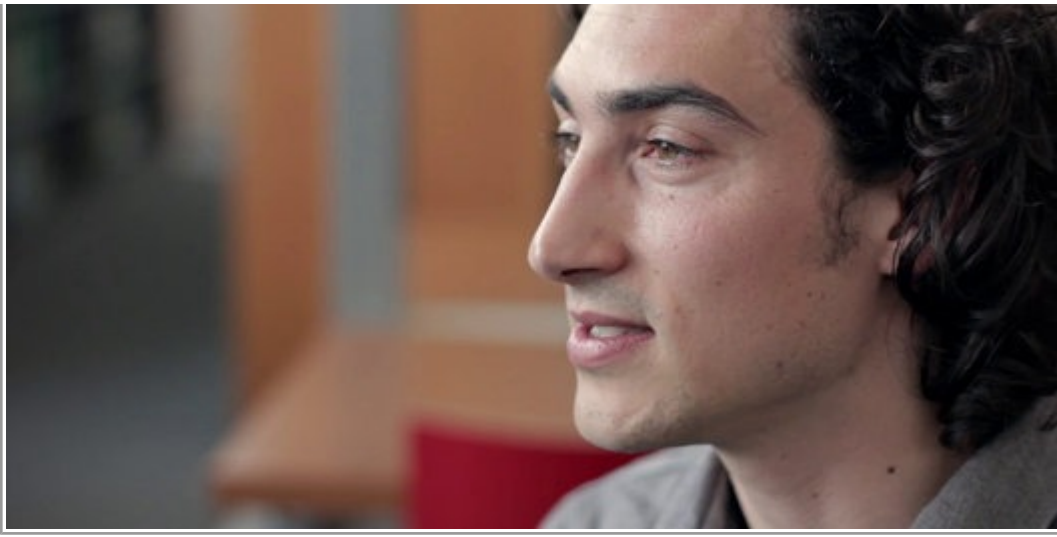


JEANNE TAMARELLE,
DOCTORANTE EN SANTÉ
PUBLIQUE



PAROLE DE THÉSARD - LAURA
LAENCINA, UNE DOCTORANTE
PASSIONNÉE PAR LA SANTÉ HUMAINE





PAROLE DE
THÉSARD -
MAXENCE ROJO,
UN DOCTORANT
AU BOUT DU
MONDE



PAROLE DE THÉSARD - EMMANUELLE
PORTUGAL

> Tous les témoignages